

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > CALUMA

---

## CALUMA

---



## CALUMA

Dernière mise à jour :

13.11.2021

### Herbicides

#### Protection des cultures

N° AMM :

9900047



#### Composition:

100 g/l

mésotrione

Famille chimique:

Callistémones

#### Formulation:

SC Suspension concentrée

#### Mode d'action:

Post-levée des adventices

Systemique

Foliaire

Racinaire : Sur certaines mauvaises herbes et dans certaines conditions.

Herbicide de la famille Qualité Callistemon Citrinus, à base de mésotrione, une découverte Syngenta réalisée en s'inspirant d'une substance naturellement sécrétée par les racines de l'arbuste :

Callistemon citrinus.

CALUMA offre un très large spectre d'efficacité sur graminées et dicotylédones, il est doté d'un triple mode d'action : foliaire, racinaire et anti-germinatif.

## Product CP: Tabs

- [Usages autorisés](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conditions d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

1

[Suivant](#)

**Autres choux à inflorescence porte-graine**

**Autres choux feuillus porte-graine**

**Autres choux pommés porte-graine**

**Brocolis porte-graine**

**Chou-fleur porte-graine**

**Choux de Bruxelles porte-graine**

**Choux de Chine porte-graine**

**Choux pommés - Porte graine**

**Choux vert porte-graine**

**Choux-raves porte graine**

**1**

[Suivant](#)

**Classement**



**SGH07**



**SGH08**



**SGH09**

---

**Mention d'avertissement**

Attention

---

**Délai de rentrée**

- Pour les travailleurs : 48 Heures

---

**Mentions de danger**

- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
  - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
-

## **Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques**

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
  - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
  - P391 Recueillir le produit répandu.
  - P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
  - SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs ».
  - SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur « Porte graine - Légumineuses fourragère », « Porte graines - PPAMC, florales et potagères », « crucifères oléagineuses » et « maïs doux ».
  - SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur « maïs », « maïs doux », et « Porte graine - Légumineuses fourragère : Trèfles incarnat ».
  - SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur « crucifères oléagineuses », « Porte graine - Légumineuses fourragère : Luzerne » et « Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères ».
  - Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.
  - Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
  - Stocker le produit à une température inférieure à 40°C
  - SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
-

## **Equipement de Protection Individuelle (EPI)**

- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application avec pulvérisateur à rampe, pendant l'application, si application avec tracteur avec cabine : Un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application avec pulvérisateur à rampe, pendant l'application, si application avec tracteur sans cabine : Un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application avec pulvérisateur à rampe, pendant le mélange chargement, des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A), un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 37065/A1 et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus l'EPI vestimentaire précité.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application avec pulvérisateur à rampe, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A), un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 37065/A1 et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus l'EPI vestimentaire précité.
- Pour le protéger le travailleur, porter un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1.

---

## **Préparation de la bouillie**

Verser la quantité de produit dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau. Compléter le remplissage avec de l'eau, en évitant la formation de forts remous. Mettre ensuite le système d'agitation en action, avec modération. Bien rincer les emballages et incorporer l'eau de rinçage dans la cuve en cours de remplissage. En cas de mélange avec du nicosulfuron, introduire CALUMA en dernier dans la cuve du pulvérisateur.

## **Conditions particulières de mise en oeuvre**

Préférer un traitement à une température se situant entre 15 et 25°C. Eviter les périodes de grands écarts thermiques. Nous déconseillons l'application d'un insecticide organo-phosphoré foliaire 7 jours avant et 4 jours après le traitement CALUMA.

## **Pulvérisation**

S'assurer de la largeur exacte des passages en évitant les recouvrements de rampe. Ne pas traiter par temps de vent, même faible (maxi 3 beaufort). Adopter une vitesse d'avancement réduite. Eviter la formation d'embruns.

## **Volume d'eau**

Utiliser un volume de bouillie compris entre 100 et 300 l/ha (optimum entre 150 et 200 l/ha). Bien atteindre la végétation à détruire.

## **Paramètres pression**

A adapter en fonction du type de buse (injection d'air ou à fente). Autour de 2 bars.

## **Délai sans pluie**

1 heure

## **Type de buse**

A limitation de dérive

A fente

## **Mélanges**

Respecter la réglementation en vigueur

## **Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage**

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

**EN CAS D'URGENCE :**  
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter  
le centre anti poison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau  
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel  
gratuits

**Numéro d'urgence Syngenta**

**0 800 803 264** Service & appel  
gratuits

**Renseignements techniques**

**0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min  
+ prix appel

**En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81**

**Premiers soins :**

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- CALUMA® - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

CALUMA® - AMM N° 9900047 - Composition : 100 g/l mésotrione \* - P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des

résidents. Stocker le produit à une température inférieure à 40°C SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs ». SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur « Porte graine - Légumineuses fourragère », « Porte graines - PPAMC, florales et potagères », « crucifères oléagineuses » et « maïs doux ». SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur « maïs », « maïs doux », et « Porte graine - Légumineuses fourragère : Trèfles incarnat ». SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur « crucifères oléagineuses », « Porte graine - Légumineuses fourragère : Luzerne » et « Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères ».

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---